

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA ROCHE DES ARNAUDS

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers votants :	17
Date de convocation :	le 17 janv. 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la Roche des Arnauds dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente sous la présidence de M. Maurice CHAUTANT, Maire

**OBJET :** *Maison de santé pluridisciplinaire – Maîtrise d'œuvre.*

**N° de délibération : D2025-002**

**Présents :** Mmes et Mrs : Maurice CHAUTANT, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Raymond ROSA, Pierre MULLER, Magali ARNAUD, Pascal BERNARD, Véronique SAP, Bastien DUPONT, Anthony BOANICHE, Cyril FROTEY, Fabrice ROUX, Alain PLAZY.

**Absents et représentés :** Mallorie GOBET-BOURGOGNE (pouvoir donné à Josette REVOUX), Loïc GAY-PARA (pouvoir donné à Maurice CHAUTANT), Monique COMBE (pouvoir donné à Fabrice ROUX), Roland AMADOR (pouvoir donné à Alain PLAZY).

**Absentes :** Josiane RIBAIL, Audrey FARKAS.

Bastien DUPONT a été nommé secrétaire de séance.

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de La Roche des Arnauds acquiert le cabinet médical actuel pour le transformer en maison de santé pluridisciplinaire par, entre autres, extension du bâtiment existant pour un montant approximatif de 350 000€ HT.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'exécution des travaux comprenant :

- Phase 1 EA (Etat des lieux / Plans) – ESQ (Etudes d'esquisse) – APS APD (Avant projets sommaire et définitif) – DP (ou DPC (Dossier déclaration Préalable (ou PC)).
- Phase 2 PCG (Plans d'exécutions) – AMT (Descriptif des travaux CCTP / DPGF) – VISA (Consultation des entreprises/Mts)
- Phase 3 DET (Direction et comptabilité travaux) – AOR (Assistance opérations réception)

Un devis de maîtrise d'œuvre a été demandé à M. Bellanger Erick, architecte DEAHMONP, sis 3 av. Jean Jaurès à GAP ayant déjà fait une pré-étude pour le compte de la SCI Catalain (propriétaire du cabinet médical actuel).

Sa proposition de Maîtrise d'œuvre s'élève à 8.5% du montant des travaux, soit 29 750€ HT, ce qui est très acceptable, compte tenu de la technicité demandée.

Monsieur le Maire demande au conseil d'accepter cette proposition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour et 4 contre (Fabrice Roux, Alain Plazy, Monique Combe et Roland Amador) charge Monsieur le Maire :

- de signer toutes les pièces se rapportant à ce projet,
- de lancer, d'une part, le permis de construire et l'appel d'offres concernant cette opération
- de demander les subventions auprès de l'état et du conseil départemental.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501235-20250124-D2025-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2025  
Publication : 30/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

**Le Maire,**  
**Maurice CHAUTANT.**

